

Collaborer autrement

Des enjeux nouveaux pour les bibliothèques universitaires

A examiner l'enseignement supérieur aujourd'hui, il est notamment possible de mettre en rapport deux phénomènes que l'on pourrait dire d'*inflation* s'ils n'étaient bien plus que des évolutions quantitatives. D'une part, les universités ont connu, connaissent et connaîtront très probablement encore des changements importants quant aux publics qui viennent s'y former. D'autre part, les établissements documentaires qu'elles abritent, certes confrontés à la même réalité, doivent aussi conduire les évolutions rendues nécessaires par l'apparition d'un nouveau genre de ressources, plus facilement partageables, et de nouveaux outils qui permettent d'effectuer depuis n'importe où des opérations de documentation et de constater le véritable bouleversement que représente l'actuelle « inflation des références ».

Philippe Saltel

Université Pierre-Mendès-France
(Grenoble)
Philippe.Saltel@upmf-grenoble.fr

Ces deux évolutions en cours ne se limitent pas à de simples changements d'échelle ; et si l'une peut paraître, selon le point de vue d'où l'on se place, plus décisive que l'autre, il peut sembler de bon aloi de ne pas se prononcer sur leur importance respective pour considérer plutôt qu'il s'agit de nouveautés majeures obligeant les professionnels de l'enseignement et de la recherche comme ceux des bibliothèques à travailler et, notamment, à collaborer autrement.

L'enjeu scientifique

Le métier d'enseignant chercheur consiste à entretenir et produire des savoirs auxquels il s'agit, pour l'homme d'un tel métier, de faire accéder des publics ; les métiers des bibliothèques sont consacrés à constituer, maintenir et rendre accessibles des collections. De la ressemblance de tels métiers,

un certain nombre de conséquences suit, et certaines sont aujourd'hui plus manifestes qu'auparavant.

Il importe tout d'abord de faire valoir que, si elles ne sont pas les seules institutions de production scientifique, les universités ne sont ce qu'elles sont que si et seulement si les enseignants y sont majoritairement *en travail de recherche*. Ces travailleurs intellectuels ont besoin de ressources documentaires appropriées, ils doivent pouvoir appuyer leurs investigations sur une collection spécifique.

Il y aurait grand tort à penser que la mise sur le marché de ressources d'un nouveau type rendrait désuète cette notion de *collection* ; il semble utile, au contraire, de modérer l'enthousiasme de ceux qui ignorent l'intérêt scientifique et la maniabilité de l'objet particulier que l'on appelle un livre, ou de ceux qui croient que, si la chose était bénéfique, le monde

Agrégé des universités, docteur en philosophie, chargé de mission au Comité national d'évaluation (CNE), **Philippe Saltel** est maître de conférences de philosophie moderne à l'université Pierre-Mendès-France (Grenoble 2), dont il fut, jusqu'en 2002, vice-président. Après l'édition critique du Traité de la nature humaine, de David Hume, il a publié *Les philosophes et la haine* (Ellipses, 2001), *Les pactes philosophiques* (Ellipses, 2002) et *La volonté* (Ellipses, 2002).

aurait les moyens de remplacer tous les livres intéressants par des équivalents téléchargeables.

Quant à la substitution de l'accès à celle de revues imprimées archivables, elle rend aiguë la question du choix des abonnements « papier » à maintenir, avant de poser celle de la conservation des versions électroniques. Enfin, il ne paraît pas raisonnable de laisser le chercheur, *a fortiori* le jeune chercheur, aux prises avec des ressources plus nombreuses et plus complexes, sans un accompagnement spécialisé et sans outils susceptibles de l'assister.

Pour ces motifs, un rapprochement des personnels de la conservation et des équipes de recherche – mieux : une participation effective aux activités de telles équipes – est souhaitable. Il l'est d'autant plus que l'on voit mal comment la tâche de publication, notamment numérique, des connaissances stockées et produites dans les universités pourrait à terme complètement échapper aux services communs de documentation (SCD), ne serait-ce que pour des motifs strictement économiques – mais il y aurait sans doute plusieurs autres avantages¹, pour les établissements, à charger leurs SCD de veiller à l'ensemble des « entrées » et « sorties » de ressources scientifiques.

Que l'on examine donc la question des appuis documentaires ou celle de la publication des produits de la re-

cherche, mieux vaut imaginer que les relations entre laboratoires et services de documentation (alors dotés de moyens suffisants pour un accompagnement soutenu), devront devenir de plus en plus étroites², pour la raison qu'une politique scientifique ambitieuse ne pourra pas ne pas s'accompagner d'une politique documentaire appropriée et de même niveau, c'est-à-dire professionnelle. Il en va, pour une université, de sa réputation et donc de son attractivité, en un temps où les publics (et particulièrement les publics de haut niveau) sont très mobiles et les établissements en plus grande concurrence de ce fait.

L'enjeu pédagogique

Si l'université produit des savoirs et les transmet, la bibliothèque constitue, entretient une collection et la rend accessible.

Sur ce deuxième plan, celui de la pédagogie, la corrélation des changements sociaux et des évolutions proprement documentaires paraît encore plus pertinente. Il reste toujours possible de se désoler d'un système français particulièrement compliqué, qui détourne les meilleurs étudiants de l'université au profit des classes préparatoires et offre par ailleurs des formations courtes bien conçues, aux marges ou même en dehors des universités, laissant à ces dernières un public de premier cycle dans une large mesure assez mal préparé par les dispositions socioculturelles qui lui sont propres³.

Les exceptions notables des disciplines réputées exigeantes et d'une minorité d'étudiants bien déterminés dans leur projet universitaire n'empê-

chent pas que la réalité est ainsi faite ; par suite, l'un des enjeux politiques majeurs pour l'enseignement supérieur doit être de parvenir à conduire une population plus nombreuse et plus diverse à un niveau de formation relativement élevé, lui donnant les moyens non seulement d'une insertion professionnelle, mais également de l'autonomie, d'une bonne intégration dans la vie collective, d'un véritable accès aux biens culturels et à la possibilité d'une « formation tout au long de la vie ».

Or, pour de telles ambitions, auxquelles il faut ajouter celle d'augmenter les effectifs d'étudiants en formation longue, l'initiation à des outils d'étude complexes, notamment à ceux de la recherche documentaire, est d'une importance bien connue⁴. L'élévation du niveau de maîtrise des techniques ne permet pas à lui seul de savoir poser les bonnes questions, évaluer les réponses obtenues, surplomber en quelque sorte la multiplicité des informations et des sources, en bref de devenir l'agent de sa propre documentation. Sur ce point, les conservateurs des bibliothèques universitaires ont la responsabilité particulière d'organiser les formations des étudiants, à des niveaux distincts, qui peuvent donc être très avancés.

Que l'on me permette, pour justifier le fait d'insister à ce point sur de telles missions de formation, de me placer sous l'autorité d'un universitaire célèbre, auteur du plaisant et pourtant très sérieux *De Bibliotheca* : Umberto Eco écrit que « nous ne percevons pas toujours que la plupart des gens ignorent l'instrument-bibliothèque⁵ » ; aussi l'idéal d'une « bibliothèque à la mesure de l'homme » est-il régulateur, sur ce

1. Parmi lesquels l'identification, par les chercheurs, d'un interlocuteur local et spécialisé, capable de surveiller l'apparition de nouveaux produits, d'organiser l'acquisition, d'animer les formations de haut niveau et de soutenir une politique de publication, ne serait évidemment pas des moindres.

2. Et, par exemple, structurer le service commun de documentation selon l'organisation des écoles doctorales ; en tout cas, spécialiser les tâches des conservateurs en ce sens, et notamment les impliquer dans la formation des jeunes chercheurs autant que dans l'animation de commissions consultatives spécialisées.

3. On lira avec profit le travail de Stéphane Beaud, *80 % au bac... et après ?* (Paris, La Découverte, 2001).

4. L'efficacité pédagogique de telles formations a été remarquablement établie par les travaux d'Alain Coulon, *Penser, classer, catégoriser : l'efficacité de l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires : le cas de l'Université de Paris VIII* (Université de Paris 8, 1999).

5. Umberto Eco, *De Bibliotheca*, Paris, L'Échoppe, 1986, p. 28.

DES ENJEUX NOUVEAUX POUR LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

point, pour des bibliothécaires inévitablement impliqués dans la mission pédagogique de l'université, comme ils doivent l'être dans sa mission scientifique.

L'enjeu culturel

Par ailleurs, il faudrait aux enseignants chercheurs bien peu de mémoire de leur passé d'étudiants et bien peu de pratique de leur bibliothèque d'établissement pour ne pas percevoir le rôle qu'elle joue en faveur de l'intégration des jeunes étudiants à la communauté universitaire. De tous les bâtiments universitaires, elle est incontestablement le plus partagé, puisque non seulement les étudiants de tous niveaux et de toutes disciplines s'y retrouvent⁶, mais encore parce qu'ils y trouvent les enseignants dans la même pratique documentaire que la leur. En ce lieu, il est manifeste que les universités sont vouées à l'*étude* pour tous ceux qui étudient – non seulement les universitaires et les étudiants, mais également tous les citoyens en quête de connaissance.

Car, si les universités sont publiques, si « *la question et l'histoire de la vérité dans son rapport à la*

6. Et pas seulement pour s'y documenter : souvent la « BU » est un lieu de rendez-vous très commode ; elle offre bien évidemment l'occasion de découvrir ce que l'on ne cherchait pas : « *La fonction idéale d'une bibliothèque est donc un peu semblable à celle du bouquiniste chez qui on fait des trouvailles* » (Umberto Eco, *op. cit.*, p. 22) ; il en est d'autres usages, et l'on voit, dans les bibliothèques des universités américaines les plus prestigieuses, des étudiants faire la sieste.

question de l'homme [...] doit en principe trouver son lieu de discussion inconditionnelle et sans présupposé, son espace légitime de travail et de réélaboration, dans *l'université*⁷ », alors il faut rappeler que les bibliothèques universitaires sont aussi des établissements de lecture publique. Il s'ensuit un certain nombre de conséquences⁸, parmi lesquelles celle-ci : la bibliothèque universitaire est une institution culturelle majeure, qui « démocratise » le savoir et son élaboration, non pas au sens où « *la notion de démocratisation suggère elle-même une différence entre des dominants au goût sûr et universel, et des dominés devant se réjouir de recevoir ce qui serait un bien précieux*⁹ », mais bien en tenant compte des publics (et notamment des publics étudiants) tels qu'ils sont, et tels qu'ils ont toujours déjà un rapport au savoir, et ce, pour en servir le développement. S'il est vrai que l'université tient une place spécifique dans l'espace public, que le partage et la

7. Jacques Derrida, *L'Université sans condition*, Paris, Galilée, 2001, p.13. L'auteur ajoute, à propos de l'université : « [...] *non pas pour s'y enfermer, mais pour trouver le meilleur accès à un nouvel espace public transformé par de nouvelles techniques de communication, d'information, d'archivage et de production de savoir* » (*ibid.*).

8. Que nous ne pouvons examiner toutes : cela signifie qu'il existe des possibilités d'inscription pour tous, que toutes les bibliothèques périphériques intégrées soient accessibles, que les horaires d'ouverture soient très utiles, que la bibliothèque rende des services de lecture publique (par exemple de bibliothèque de loisirs) pour une population déterminée (par exemple les étudiants des résidences universitaires), qu'il existe une collaboration avec les bibliothèques municipales, etc.

9. Claude Poissenot, « La deuxième mort de Malraux », *Libération*, 25 octobre 2002.

confrontation des savoirs y ont leur droit inconditionnel, il revient aux responsables des établissements documentaires d'imaginer les politiques spécifiques d'expositions, de conférences, etc., par lesquelles ils participent aussi au travail de l'université dans la cité.

La bibliothèque universitaire est une institution culturelle majeure, qui démocratise le savoir et son élaboration

Ainsi, dans la mesure où la politique d'un établissement universitaire ne peut se concevoir sans un projet documentaire perceptible dans la manière dont il accomplit ses missions scientifique et pédagogique, mais aussi dans la façon dont il tient sa place dans un environnement donné, il est à prévoir que les SCD et leurs équipes de direction aient à se trouver de plus en plus associés à l'exercice, par les universités, de leur autonomie. Il est également à prévoir que les différents acteurs et décideurs de l'enseignement supérieur et ceux des établissements documentaires aient à collaborer plus fortement encore à tous les échelons.

Novembre 2002